



Amis PARAPENTISTES



Le stationnement sans chauffeur dans la zone de la signalétique de l'atterrissage est interdit. Servez-vous de cette zone comme d'arrêt minute et sans gêner la circulation ni les riverains. Utilisez le haut pour vos débriefings.



Silence radios et portables conseillé, nous ne sommes pas seuls au monde...



L'atterrissage du sommet derrière le décollage est fermé pour toute activité pour la période des foins. De la formation de la graine (*1^{er} mai, environ 30 cm en général*) à la coupe.



Ne pas survoler à basse altitude les prés qui sont au dessous de la route de Mâcon délimitant le bas de la parcelle conventionnée de décollage. Affolement des bovins d'élevage et posés hors convention déjà constatés.

Prenez vos précautions, anticipez le posé au décollage ou allez à l'atterrissage. Attention en décollant au NO, l'atterrissage est éloigné...

Merci de respecter ces consignes